

Délai d'opposition: 21 juin 1967

Arrêté fédéral
approuvant la convention entre le Conseil fédéral suisse et le
gouvernement de la République fédérale d'Allemagne
concernant le financement des travaux d'aménagement du Rhin
entre Neuburgweier/Lauterbourg et St-Goar

(Du 9 mars 1967)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les articles 8 et 85, chiffre 5, de la constitution;

vu le message du Conseil fédéral du 2 septembre 1966¹⁾,

arrête:

Article premier

La convention entre le Conseil fédéral suisse et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne concernant le financement des travaux d'aménagement du Rhin entre Neuburgweier/Lauterbourg et St-Goar, qui a été signée le 25 mai 1966, est approuvée.

Le Conseil fédéral est autorisé à la ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté est soumis aux dispositions de l'article 89, 4^e alinéa, de la constitution concernant le referendum en matière de traités internationaux.

Art. 3

Le Conseil fédéral est chargé de l'exécution du présent arrêté. Le crédit nécessaire de 3 millions de francs suisses pour 1967 figurera dans les crédits supplémentaires.

¹⁾ FF 1966, II, 207.

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 9 mars 1967.

Le président, **Schaller**

Le secrétaire, **Ch. Oser**

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 9 mars 1967.

Le président, **Rohner**

Le secrétaire, **F. Weber**

Le Conseil fédéral arrête:

L'arrêté fédéral ci-dessus sera publié en vertu de l'article 89, 4^e alinéa, de la constitution fédérale et de l'article 3 de la loi du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux.

Berne, le 9 mars 1967.

Par ordre du Conseil fédéral suisse:

Le chancelier de la Confédération,

Ch. Oser

17027

Date de la publication: 23 mars 1967

Délai d'opposition: 21 juin 1967

Arrêté fédéral approuvant la convention entre le Conseil fédéral suisse et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne concernant le financement des travaux d'aménagement du Rhin entre Neuburgweier/Lauterbourg et St-Goar (Du 9 mars 1967)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1967
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	12
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.03.1967
Date	
Data	
Seite	637-638
Page	
Pagina	
Ref. No	10 098 404

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.